

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations

paraissant à SION les mardi, jeudi et samedi

ABONNEMENTS

L'abonnement est payable par semestre (6 mois)	année	semestre	3 mois
Valais et Suisse	6.50	3.25	2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine)	12.—	6.50	4.—
Envoi par numéro	15.	7.80	4.40

Les abonnements pour l'étranger sont payables d'avance, sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément au prix de fr. 0.60 par semestre pour la SUISSE et 3.40 par an pour l'ÉTRANGER.

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée.

Administration & Expédition:

SION IMPRIMERIE GESSLER, Rue de la Dent-Blanche, SION

Compte de chèques Nr. II. 584

Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal.

Annonces:

	Canton Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.10	0.20 0.30
Réclames	0.40	
Minimum d'insertion 1 franc		

Pour renseignements et devis s'adresser à "L'administration du Journal" à Sion

Avis aux Agriculteurs

Faites chez le soussigné vos achats, pour l'alimentation du bétail tels que, son, froment, tourteaux, maïs farinette, farine blanche, etc.

Spécialité de grains pour volailles.

Produits spéciaux pour les veaux et porcelets.

Marchandises de Ire qualité à un prix très avantageux.

Et EXQUIS, négt. Sion.

Hermann Cabrin

Relieur-Encadreur, rue de Conthey

se recommande pour tous les travaux de son état. Magnifique choix de baguettes pour cadres, or et couleurs pour tableaux et gravures

Travail soigné! Prix modérés; Réparation et nettoyage de vieux tableaux

Accordeons et Instruments de musique de 1er ordre

Accordeons 8 touches 2 basses, Fr. 5. 10 touches 2 basses, Fr. 8.50. A 2 rangs, 19 touches 4 basses, Fr. 19. Modèle Viennois ou Italien à 10 touches 2 basses, Fr. 22. A 2 rangs, 19 touches 6 basses, Fr. 42.

Violons depuis Fr. 8. — Mandolines Napolitaines depuis Fr. 15. — Guitares depuis Fr. 12.

Oocarina dep. 90 ct. — Harmonica à bouche, 20 voix, dep. 80 ct. — 40 voix fr. 1.20. — 48 voix, fr. 1.50. — 80 voix, fr. 2.50. — Flûte nickel, 50 cent., fr. 1 et 1.50; buis, fr. 3 50. — Picolo ébène, 6 clefs, fr. 5, etc.

Cordes et accessoires au plus bas prix.

ENVOI CONTRE REMBOURSEMENT

Catalogues gratuits et franco

L. ISCHY, fabricant, PAYERNE.

VINS

Vu la faible récolte de cette année l'importation des vins devient indispensable pour satisfaire aux exigences de la consommation

Le vin blanc de Vellei est le seul qui puisse remplacer les meilleurs crus du pays, grâce à sa finesse et à son goût délicieux.

Spécialités des vins rouges Châteaux romains, Chianti et Piémont.

Asti en fûts et en bouteilles

Maison de confiance et très recommandée.

A. ROSSA, Vins en gros, MARTIGNY (Valais)

Nervosan

Dernière conquête dans le domaine médical. Recommandé par MM. les médecins contre la nervosité, pauvreté du sang, anémie, migraine, manque d'appétit, l'insomnie, les convulsions nerveuses, le tremblement des mains, suite de mauvaises habitudes ébranlant les nerfs, la névralgie.

Remède fortifiant le plus intensif de tout le système nerveux.



Prix Fr. 3 50 et 5.—

En vente dans les pharmacies. Dépôt à Sion: Pharmacie V. Pitteloud

Avertissement! Refusez les imitations de moindre valeur, ou les produits offerts en remplacement et exigez expressément le NERVOSAN, avec marque ci-dessus.

Demandez à la Pharmacie Burnand.

Lausanne et dans toutes pharmacies contre TOUX, ROUGEOLE, COQUELUCHE etc. le



Bois de chauffage

Foyard sec et vert, aux meilleurs conditions, par wagon et aux détail.

S'adresser à Planchamp-Rey à Vionnaz.

Mélanie Pignat, Sion

Rue de Lausanne, en face de la Consommation



Grand choix depuis 1 Fr. 60 à 60 Fr. Avec ou sans inscription

En perles et en métal Couronnes mortuaires

Broderie de St-Gall

pour lingerie, etc. fournie en détail aux prix de gros, en qualité sup. — Stickerei Postfach 5488, St.-Gall. Demandez de suite les échantillons.

L'ouvrier et les Vieilles des Chaumières

H. Gautier, éditeur 55 quai des Gds. Augustins, PARIS.

Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

En vente dans les librairies et les gares; 5 Ct. le numéro.

Abonnement d'un an 7 francs

La santé pour tous

Bagues Electro-Médicales Eureka

Sont les seules reconnues efficaces pour la guérison certaine des maladies suivantes: Rhumatismes, migraine, goutte, névralgies lumbago, sciaticque, douleurs, débilité nerveuse, appauvrissement du sang, toux nerveuse, aphonie surdité, choléra, hémorroïdes, hystéris-ties douloureux, paralysie, anesthésie etc.

PRIX: nickelée fr. 2.50, argentée fr. 5, doublé or supérieur fr. 8. Envoi contre remboursements. Prospectus gratuits et franco

Seul dépôt:

Ls. ISCHI, fab, Payerne

BAY-PÉTROLE

de Rumpf & Cie. Produit excellent d'une efficacité gaantie contre les pellicules et la chute des cheveux.

Grand succès!!

Le flacon à fr. 2.— chez MM. E. Furter, coiff., Sion; H. Schmid, coiff., Martigny-Ville; L. Baseggio, coiff., Martigny-Bourg; H. Blanc, coiff., Brigue, E. Burlet, pharm. Viège.

Avis aux Agriculteurs

Avez-vous de la guigne avec votre bétail? Vos vaches ne veulent-elles pas porter, ont-elles des pertes blanches, sont-elles sujettes à l'avortement lorsqu'elles sont affectées de surcharge alimentaire (indigestion), ou lorsqu'elles sont atteintes de vaginite granuleuse? Dans tous ces cas il est tout à fait inutile de vous faire du mauvais sang, car je puis vous venir en aide, même si vous avez employé beaucoup d'autres remèdes inutilement.

Adressez-vous aux agriculteurs dont les noms suivent et qui vous confirmeront l'efficacité de mes remèdes, ceux qu'ils avaient employés précédemment n'ayant pas donné de résultat:

M. Hans Eggimann, agriculteur, Gruben, Wasen dans l'Emmenthal, guéri 8 vaches. M. J. Jordi, agriculteur et ancien syndic, Gondiswil, Bas-Emmenthal, guéri 3 vaches. M. G. Habegger, agriculteur et syndic, Scheuren, près Biemme, guéri 3 vaches. M. Rigolet, agriculteur Belfaux (Ct. de Fribourg) guéri 2vaches. M. August Augsburg; agriculteur Hauts-Geneveys (Ct. de Neuchâtel), guéri une tête de bétail.

Ecrivez-moi et vous pourrez faire l'expérience ce que mon remède est bon. Mes remèdes ont été analysés officiellement et sont absolument inoffensifs. Seuls véritables chez

J. BRIENZ-SCHNYDER, LUCERNE Cette adresse suffit.

Attaque nocturne!!!

Grand choix de revolvers à tous prix. Cornes d'appel en corne et métal, sifflets, sirènes, etc.

Superbes occasions pour cadeaux

Demandez gratis les Prix-Courants spéciaux de

F. MAYOR, Fils, armurier

LAUSANNE

Vous vous plaignez aussi!

de la hausse des prix de toutes les denrées alimentaires. Pourquoi ne pas faire un essai avec « Sanin », le café suisse aux céréales? « Sanin » est non seulement le plus exquis succédané du café colonial et le meilleur marché, mais aussi le plus sain, convenant le mieux aux enfants, adultes, personnes en santé et malades. Le café « Sanin » chaudement recommandé par les médecins, est un bienfait populaire dans le vrai sens du mot.

SALON DE COIFFURE

SION — Rue de Conthey — SION

JOSEPH ERNÉ

rappelle à ses honorables clients, qu'un choix toujours plus grand en peignes, broseries, démaillots, parures, épingles à cheveux dernier modèle chichis, guirlandes, nattes, branches en cheveux, savonneries, lotions sont à leur disposition.

Banque de Sierre Sierre

Compte de Chèques Postaux II. 456

Obligations de 500 fr. au 4 1/4% dénonçables d'année en année.

Dépôt { Caisse d'Épargne 4% Compte-courant actuellement 3 1/2 %

Prêts Hypothécaires

La Direction



Pas de meilleur remède. J'emploie constamment mes chères Pastilles Wybert de la Pharmacie d'Or, à Bâle, dites Pastilles Gaba, contre la toux et les maux de gorge, et déclare qu'il n'y a pas de meilleur remède contre ces affections. Mme. B., Schüpfen. 1 fr. la boîte, dans les pharmacies.



sert à améliorer instantanément potages, bouillons, sauces claires, etc. qui sont fades. Très concentré, ne l'employer qu'avec modération. Recommandé par Ferd, Zoni-Converset, SION.

Position d'avenir

est offerte à Monsieur capable par la vente de chaux de fourrage renommée aux agriculteurs et revendeurs. Se prête aussi comme gain accessoire. Dr. HARDUNG & Cie., fabrique de produits chimiques, Aussig-Schön-priesen (Bohême).

Poux de tête

sont radicalement détruits en une nuit par un seul lavage de tête de ma préparation Pousna; la bouteille 1 fr. — Discretion absolue. B. Baier, coiffeur, Uzwil 41, St.Gall.

La Boucherie chevaline Degerbaix, 35 Cheneau de Bourg à LAUSANNE, expédie bonne

viande de cheval

au prix de fr. 0.80 0.90 le kilo. 1er choix extra fr. 1.—

SAVON BOR MILK

par Rumpf & Cie., le seul remède infai liblé contre toutes les

impuretés du teint

à 75 cts. la pièce, chez: H. Ganter, coiff., Sion; Fréd. Favre, coiff., H. Schmid coiff. Martigny-Ville; L. Baseggio, coiff., Martigny-Bourg; Marti-phar. Brigue; E. Burlet, pharm. Viège.

Baume St-Jacques

de C. TRAUMANN, phéien, Bâle

Marque déposée

Remède souverain pour guérir tout-plaie ancienne ou nouvelle, ulcéra-tions, brûlures, varices, pieds ou-verts, éruptions, eczéma, dartres, hémorrhôdes, engelures. Prix 1.25 dans toutes les pharmacies. Dépôt général

Bâle, Pharmacie St-Jacques

Lausanne, Pharmacie place St-Fran-çois. MORIN & Cie, Palud 21.

HUG & Cie.

BALE, Rue Franche 70 a

recommandent leur grand choix d'in-struments de musique tels que;

Zither

d'accord que l'on peut apprendre en 1 heure à Fr. 14.—; 18.—; 22.—; 28.—

Mandolines; Zither de concert depuis Frs. 13.— et Frs. 20.—

Violons

depuis Fr. 8.—. Excellents harmonicas à bouche et à main.

Tous les instruments à vents, gram-phone orchestrons.

Pianos et Harmoniums

Ateliers de réparations.

Catalogue gratis.

Exécution consciencieuse et réelle.



Le gros morceau carré 40 Cts. Le double morceau 35 Cts. Jolies primes gratuites!

LA FABRIQUE J. WEGMANN à OBERBURG (Suisse)

livre d'excellente qualité avec manteau de tôle ou de catelles, chauffant des locaux de toutes formes et grands.

Construction extra-solide. Grande économie de combustible. Excellentes références. Demandez prix-courants.

A la Chambre française

Un fou tire dans la direction du banc du gouvernement

Le débat sur la politique extérieure de la Chambre française s'est terminé lundi par la discussion d'une motion de M. Jaurès invitant le gouvernement à s'associer aux efforts des Etats-Unis en prenant l'initiative de proposer aux autres nations des traités d'arbitrage, sans aucune réserve, pour le règlement des différends de tout ordre.

M. Pichon, ministre des affaires étrangères a répondu à l'orateur socialiste qu'il lui était impossible d'accepter sa motion; toujours à la conférence de la Haye, des réserves ont été formulées par toutes les puissances en ce qui concerne les intérêts vitaux et l'honneur d'une nation.

Il y a, en ce moment, trop de questions d'intérêt national en cause pour que l'idée de M. Jaurès puisse être réalisée. Ne voit-on pas, d'ailleurs, que le peuple américain lui-même ne semble pas avoir grande confiance dans le résultat effectif du projet de M. Taft? Il s'occupe avant tout de développer sa marine et son armée, d'assurer la protection du canal de Panama.

Inutile de dire que la motion Jaurès a été écartée par la Chambre; le champion de l'internationalisme n'a pas eu plus de succès en demandant que la France retire ses troupes du Maroc et que la Chambre refuse les crédits demandés par le gouvernement pour l'occupation militaire dans ce pays, crédits qu'on peut évaluer annuellement à neuf millions.

Ici encore M. Pichon lui a répondu catégoriquement:

« M. Jaurès me demande de lui fixer la date à laquelle nous comptons évacuer complètement le Maroc. Je déclare nettement ne pas la connaître. »

Que M. Jaurès se reporte au Livre jaune distribué au Parlement et qui donne le texte des accords passés avec le sultan Moulay Hafid et auxquels est subordonnée cette évacuation: le premier a trait à l'évacuation éventuelle de la Chaouia et la subordonne à l'institution d'une force de police suffisante pour le maintien de l'ordre; une condition analogue est prévue pour l'évacuation de Casablanca et comporte en plus le remboursement de nos dépenses militaires.

Un deuxième accord prévoit la diminution de nos troupes à mesure de l'augmentation des forces du gouvernement, constituées sous les ordres de cadres français et algériens et capables de faire respecter l'ordre.

Jusqu'à là, je considère que notre occupation est d'intérêt et de dignité nationale, que notre œuvre au Maroc est française et doit le rester, et que nous ne pouvons en aucun cas l'abandonner. »

Sur ces paroles, le crédit demandé a été voté à une forte majorité.

La politique intérieure a occupé la séance d'hier; elle aussi tourna le thème à nombreux discours et à de vives discussions. M. Augagneur, dont on connaît la haine anticléricale, a ouvert le feu en attaquant les curés, qui, dit-il, font de la politique à l'église. M. Briand, président du conseil, parle des « bienfaits » de la loi de séparation et dit que les curés et les évêques qui veulent la guerre ne réussissent pas à troubler la paix; puis pour atténuer ces paroles, il promet, en terminant, que l'administration emploiera tous les moyens pour assurer la conservation des églises.

Dans l'après-midi, tandis qu'on discutait de la question des secours aux familles de conscrits qui, dans certains départements sont l'objet d'abus politiques, un individu qui était installé dans la galerie A, au premier étage des tribunes, a tiré deux coups de revolver dans la direction du banc des ministres. Un des projectiles a atteint à la jambe M. Mirman, ancien député, actuellement directeur de l'assistance publique au ministère de l'intérieur, qui siègeait en cette qualité comme commissaire du gouvernement, et qui était assis immédiatement derrière M. Briand. La séance a été aussitôt suspendue.

L'auteur de cet attentat a été arrêté par les huissiers et conduit à la questure.

L'enquête sommaire à laquelle on a procédé aussitôt a établi que le premier coup de revolver tiré n'avait atteint personne. L'auteur de l'attentat eut le temps de tirer un second coup de son arme; cette fois la balle atteignit M. Mirman à la jambe, mais elle n'eut pas la force de pénétrer, et le projectile a été retrouvé à terre. M. Mirman se plaint néanmoins d'une douleur assez vive et c'est soutenu par ses amis qu'il a été conduit au cabinet médical du Palais Bourbon.

L'auteur de l'attentat est un nommé Jizolme, frère d'un attaché au cabinet du ministre du travail. Il avait été greffier de la justice de paix de Bayonne et on avait dû lui enlever ses fonctions à raison de son déséquilibre mental. Il s'était autrefois signalé en tirant des coups de revolver sur le consul de France à Saint-Sébastien.

A la suite de cet incident, Jizolme avait été interné à l'asile de Ville-Evrard. Il y a quelques jours il avait été rendu à sa famille sur le conseil des médecins qui le représentaient comme un mélancolique atteint de neurasthénie et recommandaient qu'on lui ménagât des distractions.

Les députés ont hué Jizolme sur son passage à travers les couloirs; interrogé, l'agresseur a déclaré avoir visé dans le tas et il a manifesté sa déception d'avoir atteint M. Mirman et non un député; il s'est aussi détendu d'avoir voulu atteindre M. Briand.

Cet incident diminue d'importance si on considère qu'il est l'œuvre d'un déséquilibré; n'empêche que la Chambre en a été vivement émue.

„Une mauvaise affaire“

BERNE, 17 janvier. — De notre correspondant particulier).

Que dit-on à Berne? me demandent quelquefois des correspondants. Je puis leur répondre invariablement, en toute sincérité: Depuis que la R. P. a été renvoyée à de meilleures calendes, la convention du Gothard accapare à elle seule tout l'intérêt des choses publiques. On ne parle que d'elle, qui devient notre affaire, avec un grand A.

Sera-t-elle rejetée, le sera pas? Voilà la question qui intéresse les patriotes, qui jugent le problème pour lui-même. Les politiciens ajoutent finement: « Dans quelles conditions sera-t-elle rejetée ou adoptée? » Pour eux c'est l'essentiel.

A cet égard l'événement du jour, qui fait un bruit sans cesse grossissant, est l'article publié par M. Virgile Rossel dans « l'Article et Vie », sous le titre: « Une mauvaise affaire ». Je dois vous dire que si jusqu'ici le nombre adhérents du parti gouvernemental ont donné dans l'opposition à la convention du Gothard on trouvait surtout parmi eux des « fortes têtes », assez peu disciplinées. M. Rossel, au contraire, est un prototype de radical de gouvernement, en étroites relations avec le Conseil fédéral. De plus, c'est un circonspect, lent à prendre une détermination de nature à le mettre en vue. Nous croyons savoir que le président sortant du Conseil national a usé des mois pour étudier la convention documents en main et que ce n'est qu'après une étude minutieuse des textes qu'il a pris parti. En présence de ce travail d'une conscience délicate on peut être à bon droit surpris de voir la « Liberté » s'efforcer de l'accabler... d'après un maigre extrait de la « Gazette de Lausanne ».

Si lent qu'il ait été M. Rossel à prendre une décision du moins n'y va-t-il pas de main-morte. On n'a pas encore vu jusqu'ici d'abatage aussi sérieux, aussi virulent, aussi lumineux de notre politique extérieure touchant la question du Gothard, et c'est un gouvernemental avéré qui donne de si rudes coups de hache! On avouera qu'il y a là de quoi faire impression sur le public et spécialement sur le monde politique, où M. Rossel jouit d'une haute autorité.

Pour notre auteur la convention de 1869 était « excellente »; si elle ne mentionnait pas l'éventualité du rachat, c'est que les puissances reconnaissaient nos loix et nos concessions. La fusion n'a rien à voir avec le rachat. Il est inimaginable que dans un document diplomatique où l'on détermine les conséquences de la fusion possible d'une société anonyme avec d'autres, on ait sous-entendu que l'une des formes de cette fusion pourrait être le rachat, soit une expropriation consommée par l'Etat.

Quant aux subventions, elles étaient à proprement parler, pour nous exprimer avec M. de Schen lui-même, un « cadeau de baptême », qui n'avait pour but que la construction de la ligne. La clause des superdividendes n'engage que la compagnie et non la Suisse. Et lorsque nous payons 85 millions un réseau qui n'en vaut pas 40 si l'on ne tient compte que du capital-actions, nous remboursons par la même occasion la valeur réelle des subventions. Désormais nous sommes quittes à l'égard de nos voisins, auxquels nous ne donnons pas le moindre liard.

Telle est l'interprétation saine de la convention, dont nous nous sommes écartés par une série de fautes impardonnables. Quoiqu'il en soit la nouvelle convention est beaucoup plus lourde que celle de 1869. Nous ne pouvons notamment accepter de sacrifier, par la clause de la nation la plus favorisée, un lambeau de notre indépendance et de notre dignité. Telle est la thèse d'une logique implacable que soutient M. Rossel et qui fait tant de bruit, et à juste titre, car jamais jusqu'à présent la critique du traité ne s'était élevée si haut et si profond. Il est vrai que la « Revue » l'ignore!

Désormais il sera impossible de traiter le mouvement d'opposition par le dédain. Si je suis bien informé la commission du Conseil national comprend cinq de ces adversaires décidés, qui domineraient déjà au Conseil des Etats. Et le mouvement fait de jour en jour boule de neige...

Nouvelles de la Suisse

Le trust suisse du ciment

On mande de Lausanne qu'après une suspension de deux ans, les fabricques de ciment ont reconstitué un syndicat ayant pour but de fixer la part contributive de chaque associé à la consommation générale avec un prix de vente uniforme. La durée de l'engagement avec cette association, inscrite au registre du commerce sous le titre E. G. Portland Zurich (association simple) ne dépasse pas la fin de 1915, date à partir de laquelle un membre peut démissionner moyennant six mois d'avertissement. Les frais généraux seront couverts par un prélèvement de 1 franc par wagon de 10 tonnes. Le directeur est M. R. Greuter, à Zurich. Un nombre des administrateurs se trouve M. Ls. Du Pasquier, des usines de Grandchamp à Vevey. La fabrique de ciment et chaux de Châtel-St-Denis et Vouvy ont déposé leur bilan.

La peur du gendarme

Un gendarme avait été chargé de procéder dimanche matin, dans une maison de la Marmogasse, à Zurich, à l'arrestation d'un Italien accusé de flouterie d'aliments chez des bouchers et des boulangers. Pendant que le représentant de la force publique parlementait avec une jeune fille qui lui avait ouvert la porte et assurait que la maison était vide, un jeune homme de 16 ans, Alberto Rossi, qui tenait compagnie à son amie et qui n'était pas du tout celui que la police cherchait, prit peur, grimpa sur le toit et de là sauta dans la rue. Relevé dans un triste état et transporté à l'hôpital, Rossi y a succombé hier soir.

La loi sur l'enseignement secondaire

La portée et la signification de cette loi ont déjà été mises en lumière dans les différents débats du Grand-Conseil, dans le message du Conseil d'Etat et dans les rapports des commissions qui en ont délibéré.

L'opinion publique a déjà — indirectement et en partie seulement — été nantie de l'importante question dont le sort doit se trancher à la fin de ce mois.

Cependant le problème qui nous est soumis est si important qu'il vaut la peine de l'examiner sous toutes ses faces avant d'en poser la solution.

Le point de départ de cette loi est connu de chacun: c'est la nécessité impérieuse de conformer notre enseignement secondaire aux exigences modernes.

Ces exigences nouvelles sont surtout d'ordre commercial et industriel. Le développement qu'a pris le Valais dans cette dernière décennie a fait surgir une question que l'indifférence publique et l'absence de toutes préoccupations non agricoles avaient laissée dans l'ombre depuis 1873.

A besoins nouveaux, il faut des organes nouveaux. Dès lors un enseignement secondaire, industriel et commercial, d'utile devient nécessaire.

Point n'est besoin de chercher à prouver ce que personne ne conteste ce qui a déjà été démontré à maintes reprises.

Les excellents articles de M. Amédée Dénéria, parus en 1903 au « Confédéré », les considérants de la pétition adressée au Grand Conseil en 1904, les vœux exposés par le Conseil d'Etat, les commissions et le Grand Conseil tout établi d'une manière irréfutable que si nous avons progressé par l'enseignement primaire, nous nous traînons par contre à la remorque de tous les cantons quant à l'enseignement industriel et commercial.

La nécessité d'une réforme s'impose... C'est ce mouvement qui a créé la loi nouvelle, mouvement auquel s'est joint le désir de refondre notre enseignement secondaire d'une manière générale.

Examinant les dispositions de la loi, nous constatons que les écoles demandées sont créées. De quelle façon le sont-elles?

Il est prévu une école industrielle supérieure de 3 ans à Sion, avec sections technique et commerciale, des écoles inférieures de 3 ans à St-Maurice et à Brigue. Voilà pour les établissements cantonaux.

A côté de ceux-ci la loi prévoit des écoles industrielles inférieures communales ou régionales subventionnées par l'Etat. — Cette subvention est de 50%.

Il est certainement regrettable que les établissements cantonaux soient ainsi éparpillés dans trois points différents du canton. Mais il a fallu tenir compte des intérêts régionaux irréductibles — les débats l'ont prouvé — il a fallu tenir compte de la situation acquise.

Bref les aspirations locales n'ont pas su se taire devant l'intérêt général.

Cette réserve faite, nous devons approuver la disposition prévue créant les écoles industrielles communales ou régionales subventionnées.

Ainsi selon les besoins, des écoles pourront surgir, ne chargeant pas de tout leur poids nos finances cantonales et permises cependant aux budgets communaux par suite de la subvention de 50% accordée.

Ces écoles formeront les pépinières qui alimenteront ensuite le collège industriel supérieur prévu au chef-lieu du canton.

Il est juste que cette instruction soit mise à la portée de chacun, aussi longtemps qu'elle n'est pas trop onéreuse et que le développement industriel et commercial d'une région la motive.

Les articles 6 et 16 établissent le principe de la gratuité de l'enseignement secondaire, principe absolument équitable, cet enseignement devant être, autant que faire se peut, accessible à toutes les classes de la société.

L'article 16 prévoit avec raison, le passage éventuel du gymnase classique à l'école industrielle et vice-versa, il suppose par conséquent que les programmes à élaborer en tiendront compte.

L'article 23 prescrit que dans la règle tout poste de professeur dans l'enseignement secondaire sera mis au concours par annonce officielle. Les articles 27 et 28 précisent les conditions que doivent remplir les professeurs de nos établissements et au point de vue de leurs compétences et de leur formation pédagogique. Ils devront posséder un diplôme de maturité classique ou technique, accompagné dans la règle d'un certificat d'études spéciales.

Ce sont là des garanties nouvelles données à notre enseignement secondaire futur, garanties que la loi de 1873 ne prévoit pas, et que nous n'avons par conséquent pas eues jusqu'ici.

Quant à la direction des études, elle est faite par le département et le conseil de l'instruction publique. — Ce conseil est porté de 5 membres — chiffre actuel — à 7. Les études nouvelles introduites, l'élargissement des programmes motivent suffisamment cette modification. Pour la composition de ce conseil, les mêmes principes qui président la nomination des professeurs devront naturellement trouver leur application.

Ce qu'il faut, c'est à côté d'un enseignement compétent, une surveillance et une direction compétentes.

L'article 2, alinéa 1, de la loi prévoit un échelon intermédiaire entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire supérieur, ce sont les écoles moyennes ou secondaires inférieures.

Ces écoles communales ou régionales, sont estimons-nous, de la plus haute importance. Elles sont destinées non pas tant aux milieux commerciaux et industriels que surtout à la masse agricole de notre canton.

Une instruction solide devient chaque jour plus nécessaire, la concurrence augmente, les moyens de productions se perfectionnent. Dans

tous les domaines, agricoles aussi bien qu'industriels il faut que l'outil dont on se sert soit forgé en vue du travail à exécuter.

Tel ne serait pas le cas si nous fléviions en matière d'enseignement moyen, continuer à croupir dans le marasme actuel.

Notre agriculture, comme notre industrie et notre commerce, doit progresser et cela s'obtiendra par l'instruction plus généralisée plus complète, par ces écoles communales ou régionales prévues par la loi.

Que l'on sache que dans ce domaine aussi et si important, nous nous tenons au plus bas degré de l'échelle des cantons.

Une statistique de 1908 établit en effet que sur le nombre des recrues examinées nous avons en Suisse comme moyenne le 28,50%, qui avait fréquenté des écoles des degrés supérieurs à l'école primaire.

Le Valais n'accuse alors que le 8,1%. Pas un canton suisse n'a une moyenne aussi basse. Les cantons agricoles eux-mêmes nous montrent: Uri, le 21%, Schwytz, le 20%; Fribourg le 14%; Grisons, le 35%, etc.

Sur les 35.906 recrues ayant poursuivi leur instruction au delà de l'école primaire, 26.164 soit le 67% ont suivi les cours des écoles secondaires inférieures.

Ces chiffres font ressortir toute l'importance de ces écoles. Elles recevront de par la loi, une subvention du 30%, entièrement justifiée.

En résumé, malgré ses imperfections — nous ne connaissons pas une loi qui soit parfaite — la loi qui sera soumise au vote populaire du 29 janvier constitue un réel progrès.

La voter est faire œuvre patriotique.

Chronique agricole

Bulletin commercial

Situation. — Janvier se montre décidément plus d'accord avec le calendrier que les mois qui l'ont précédé. Le froid et le sec permettent à la culture quelques charrois et quelques petits travaux d'extérieur dont bon nombre étaient restés en retard. On voudrait voir les blés en pleine, surtout les derniers semés, recouverts d'un peu de neige. Ils supporteraient mieux, à cause de leur faible développement, le froid et les intempéries. Déjà la culture s'occupe activement de l'achat et de l'épandage des engrais minéraux et de l'achat des graines en vue des prochaines semailles.

Grains et farines. — Les cours des blés ne changent pas. Ceux des farines n'ont pas varié non plus sensiblement depuis plusieurs mois. Quant aux avoines, leurs cours demeurent très fermes tant pour la consommation que pour les prochaines semailles. Les cours des maïs, qui avaient fléchi quelque peu il y a six semaines, ont repris de ferme suite de la plus grande demande.

Fourrages et paille. — Les marchés sont diversément approvisionnés, suivant les régions. C'est ainsi que, samedi dernier, au marché de Lausanne, les apports étant moyens, le prix du foin est monté jusqu'à 8 et 9 fr. les 100 kilos alors qu'à Genève l'approvisionnement était plus considérable et les prix sont demeurés de 6 fr. 50 à 8 fr. Il est vrai de dire que la qualité du foin à Genève était un peu inférieure à celle des foins cotés à Lausanne. La paille s'est enlevée rapidement au prix de 8 à 8 fr. 70 à Lausanne. De France, on offre de bon regain à 6 fr. et du foin à 7 fr. 50 les 100 kg. gares frontières, bottelés. La paille en boîtes vaut 6 à 7 fr. les 100 kg., également gares frontières.

Engrais. — Au 31 décembre dernier les stocks existant en nitrate de soude étaient plus faibles qu'à pareille époque de l'année précédente, 294.950 tonnes contre 335.700. Le flottant à destination d'Europe n'était que de 666.000 tonnes au lieu de 671.400 de l'année précédente. Si l'on joint à cette constatation le fait que les Etats-Unis et la plupart des pays d'Europe augmentent constamment leur consommation on comprendra que les vendeurs soient un peu plus exigeants et que les cours aient subi une légère avance. On cote à Dunkerque par wagon et en sacs d'origine pour janvier 22 fr. 60 pour février 22 fr. 75, pour mars 22 fr. 85 et pour avril 22 fr. 95. On restera donc à peu près dans les mêmes prix qu'à l'année dernière pour la consommation au moment de l'emploi.

Bétail gras. — Le bétail de vente est toujours très cher, toujours plus cher pourrait-on dire; aussi le bétail gras suit le mouvement et jusqu'à maintenant on n'a pas remarqué que les cours aient subi un recul sensible. Les prix des veaux de boucherie sont assez bien tenus, même très élevés dans certaines parties de la Suisse. A Munster on a relevé au dernier marché les prix de 1 fr. 50 à 1 fr. 56, à Dagmersellen 1 fr. 50 à 1 fr. 72, à Escholzmatt 1 fr. 30 à 1 fr. 44.

(Journal d'agriculture suisse)

Les vignes greffées

A la dernière réunion de la Société vaudoise d'agriculture et de viticulture, une intéressante discussion s'est engagée entre partisans et adversaires des vignes greffées. Comme conclusions et après avoir entendu plusieurs orateurs, il a été admis que:

1. Talonnés et sous la menace du phylloxera il n'y a pas autre chose à faire qu'à employer les plants greffés; la question des producteurs directs n'étant pas près d'être résolue et demandant des études plus complètes.

2. Que les vignes greffées ne sont pas plus sensibles au mildiou que les vignes du pays du même âge, et que ce n'est là qu'une question de jeunesse.

3. Qu'il faut chercher la cause des quelques échecs connus le plus souvent dans le fait d'une mauvaise adaptation du porte-greffe, ou dans certains terrains à sous-sol mauvais, froid ou humide, dans une trop grande profondeur de plantation, défauts forçant les racines à travailler dans un milieu défavorable.

4. Que la question de mise à fruit doit être résolue pour les plans tels que les Nos 1202 ou les Aramons, dans une taille différente, formation rapide du cep par la taille en vert, étalement, une année, sur deux ou trois, d'une branche à fruit allongée en contre sens de la penne à qui l'on laisse 5 à 6 yeux.

5. Que les deux années que nous venons de traverser ont été déplorables pour greffés et non greffés et qu'il faut se souvenir de très abondantes récoltes de greffés en 1908 et attendre avec courage une année meilleure; la persévérance des vigneronnés est prouvée, et elle continuera à être en honneur dans notre vignoble.

6. La période des tâtonnements avec les vignes greffées n'est pas terminée; nos vignes indigènes sont le résultat d'expériences de nos ancêtres, et ce n'est pas en 12 ou 15 ans que la question des vignes américaines peut être élucidée. Il faut étudier nos sols si variés, les faire parler et chaque jour amènera d'importantes améliorations.

A la fin de cette discussion, M. le député F. Méroz à Epesses a fait parvenir, mais trop tard pour être lu, un rapport sur les greffés qu'il possède depuis 17 ans déjà, dont voici les conclusions:

« Cette vigne greffée, une des plus anciennes de la contrée, a donné depuis 17 ans 70 compris 1909 et 1910 une moyenne de récolte supérieure en tous cas à celle des plants indigènes; j'évalue la plus value entre le quart et le cinquième. Cette vigne gelée en 1903 le 17 avril, repoussa passablement de raisins. »

« Ce fait fut du reste remarqué dans les autres vignes greffées, tandis que le plant du pays n'en poussait peu ou pas. Il n'y a donc pas lieu de trop s'émouvoir pour l'avenir mais il faut continuer la reconstitution au moyen de plants américains greffés, et avec l'aide de la station viticole qui recherche et étudie toujours des plants meilleurs. La grande condition de réussite avec les plants greffés étant surtout dans les premières années, il importera à l'avenir et en utilisant les expériences douloureuses de ces dernières années de sulfater au bon moment et rapprocher les traitements lorsque la fleur vient de nouer. »

Importation de viande congelée

Le Département fédéral de l'agriculture vient d'adresser à tous les gouvernements cantonaux la circulaire suivante:

« Le Conseil fédéral a l'intention d'autoriser prochainement à titre d'essai l'importation de viande congelée à destination des villes qui possèdent les installations nécessaires et pour lesquelles les autorités cantonales estimeront toute responsabilité quant à la vente régulière et conforme de la viande. »

Il ne sera pas accordé de monopole pour l'importation des viandes dont il s'agit. Le Département fédéral de l'agriculture, qui a été chargé de s'occuper de la question des viandes congelées, autorisera toute personne dont la demande lui aura été transmise avec recommandation par l'autorité cantonale, à importer de ces viandes en Suisse.

Mais nous estimons qu'au double point de vue de l'économie et de la salubrité publique, il vaudrait mieux limiter la quantité de viande congelée. L'importation illimitée de cette denrée aurait pour conséquence de nuire à notre production agricole et à l'industrie de la boucherie. En outre, il ne faut pas oublier que la viande, une fois dégelée doit être livrée à la consommation dans un laps de temps qui ne peut dépasser un ou deux jours.

Or, nous avons la conviction que la question de la limitation des quantités à importer constitue précisément un des points les plus difficiles à résoudre; aussi nous prions-nous en tenant compte des considérations qui précèdent, de vouloir bien nous faire savoir d'ici à la fin du mois au plus tard, si vous pensez que la limitation de la quantité de viande congelée à importer dans les villes de votre canton possédant les installations voulues soit opportune et possible, et de quelle façon cette limitation devrait s'effectuer. »

Sports

Les excursions en hiver

On nous écrit: MM. le professeur Roget, de Genève, et M. Kurz, de Neuchâtel, accompagnés des guides Maurice Cretney, de Champex, de Louis Theytaz, de Zing et de deux porteurs partaient le 9 de Bourg de St-Pierre, pour Valsorey avec des provisions pour une semaine. Le temps s'étant gâté la caravane ne put partir de la cabane que mercredi par le col du Sonadon et alla passer la nuit à la cabane de Chanron. Jeudi elle se rendit à Bertol par les cols de Char-montana et de l'Evêque; vendredi par un temps superbe elle attaqua la Dent Blanche dont elle n'atteignit le sommet qu'à 4 heures du soir et était de retour à la cabane de Bertol à 12 h. 20, et samedi tous en bonne santé reentraient à Zermatt.

Concours de skis

Le Ski-Club de Martigny organise, pour le 12 février prochain au Val Ferret, un concours de skis comprenant: 1. une course de fond de 16 km. environ, pour seniors et juniors, avec inter-Club pour seniors de 3 skieurs par Club; 2. une course d'obstacles; 3. un concours de sauts.

Le départ de la course de fond aura lieu au col du Petit Ferret (2493m.) qui relie Ferret à la vallée de Courmayeur, et l'arrivée, à Branche-d'en-Bas.

Le Ski-Club de Martigny compte sur une grande participation, car ces courses promettent d'être intéressantes au plus haut point.

Chronique sédunoise

Le palais du parlement
Sion manifeste
contre le gouvernement

Qu'on ne s'effraye pas de ce titre quelque peu inquiétant; l'imposante assemblée réunie hier soir, mardi, à la salle du Grand Conseil pour protester contre un projet du gouvernement, n'avait rien de subversif; les Sédunois ne sont pas des révolutionnaires; mais du moment que l'on veut toucher à quelque chose qui leur est cher, on ne saurait s'étonner de les voir protester même contre la plus haute autorité du pays; protestation dont le respect dû à l'autorité n'exclut pas la fermeté.

On sait de quoi il s'agit: le bruit courait, depuis quelque temps, et nous nous en étions fait l'écho, que parmi les divers emplacements que le Conseil d'Etat proposait pour construire un palais du Grand Conseil, figurait le jardin public, si cher aux Sédunois, qui y vont dans les belles soirées de printemps et d'été, chercher la fraîcheur et un délicieux repos; ce bruit ne tarda pas à prendre consistance et l'on apprit, en effet, il y a quelques jours, que le gouvernement penchait en faveur de cet emplacement pour des raisons d'économie ou autres que nous ne voulons pas approfondir. Aussitôt grand émoi dans la capitale. La Société de développement, à laquelle nous sommes pour une grande part redevable de notre parc public, sonna la cloche d'alarme; il faut à tout prix empêcher de commettre ce sacrilège de la mutilation du jardin public. On a lu le vibrant appel adressé à la population sédunoise par le dévoué comité de la société. Cet appel, comme on l'a vu, n'est pas resté sans écho; la grande salle de l'Hôtel de Ville était bondée hier soir; de nombreuses dames ont tenu à s'associer à cette manifestation; car elles aussi et surtout tiennent au jardin public où les bébés, sous la garde de leurs nounous, vont prendre leurs ébats.

Au milieu de la salle, sur un chevalet était placé un tableau noir sur lequel un plan du jardin public et du projet de palais législatif dressé par M. l'architecte Dufour, et montrant comment cette construction mutilerait le parc. Le dévoué président de la Société de développement, M. Edouard Wolff exprime toute l'émotion qu'il ressent de voir une assistance si nombreuse à cette assemblée de protestation: « Sion a, dit-il, trois choses intangibles; ce sont l'Avenue de la gare, la place de la Planta et le jardin public et quand il s'agit d'y toucher les Sédunois savent se lever comme un seul homme pour défendre leurs droits. Le projet de construire ce qu'on a dénommé pompeusement le palais du parlement dans le jardin public va entrer dans une phase définitive; il appert que le Conseil d'Etat, malgré toutes les récriminations, va s'arrêter à cet emplacement, il n'y a donc plus lieu d'hésiter. Il y a des moments où il faut savoir parler haut et ferme et il faut empêcher d'accomplir un projet qui serait un véritable sacrilège. »

L'orateur affirme que la manifestation ne doit cependant porter aucune atteinte au respect dû au Conseil d'Etat qui, en maintes circonstances et chaque fois qu'il lui était possible, a témoigné toute sa sollicitude à la ville de Sion. Il faut convenir que la question de l'emplacement du bâtiment projeté est des plus complexes; le gouvernement doit tenir compte de plusieurs considérations et notamment du coût de l'entreprise qui, s'il était trop élevé, pourrait faire sombrer tout le projet; mais est-il nécessaire de s'en tenir au jardin public que Sion a créé de ses mains et de ses deniers? Lorsqu'il s'agit de le créer, la Société de développement de Sion avait bien demandé au Conseil d'Etat de lui accorder une subvention mais sans s'y opposer, ce dernier, eut tout l'air de vouloir considérer cette requête comme une demande d'aumône; c'est pourquoi la subvention fut refusée par la Société.

M. Wolff fait l'historique du jardin public, depuis le jour où, grâce à l'appui de la municipalité et de la bourgeoisie et à la bonne volonté de Mgr l'évêque, le verger de l'évé-

ché subit les premières transformations qui devaient le convertir en le parc qui constitue aujourd'hui un des joyaux de la ville de Sion; il évoque la silhouette du regretté M. Robert de Torrenté qui avait voué toute sa généreuse activité à cet objet et exprime combien ce magistrat serait indigné s'il pouvait revenir parmi nous, en voyant le projet sacrilège.

Aujourd'hui, où toutes les villes tâchent d'avoir des parcs publics spacieux, on voudrait amoindrir celui déjà petit que nous possédons en l'emplant de 25 à 30 mètres de largeur en sorte qu'il n'en resterait qu'un long boyau sans aucune symétrie; notre jardin public aurait alors perdu tout son charme.

M. l'architecte Dufour expose d'un manière compétente quelles conséquences, au point de vue de l'esthétique, aurait le projet du gouvernement; il déclare d'abord qu'on ne saurait faire un reproche à la population sédunoise de protester contre ce projet qui touche au domaine public. Tel qu'il est projeté le bâtiment serait construit à front de rue; sa façade toucherait les platanes de l'avenue de la gare qu'on devrait raser et en tenant encore compte des places de dégagement, autour du palais, il ne resterait plus grand chose du jardin public; si l'on voulait se rapprocher du centre de ce dernier, on masquerait en grande partie le beau bâtiment du collège; le palais tournerait dos à la Planta et serait placé entre le jardin botanique et les grands arbres de l'avenue de la gare; « Sion est-il si resserré qu'on ne puisse trouver une place ailleurs » dit M. Dufour en terminant son exposé.

M. Eugène Aymon, géomètre municipal, expose chiffres en mains, tout ce que la construction et l'entretien du jardin public ont coûté aux Sédunois, dépense évaluée à environ 33,000 francs, ce qui fait, que ce jardin nous est doublement « cher ».

M. l'ingénieur M. d'Allèves, à l'aide d'un tableau qu'on recouvre en partie d'une bande rouge montre quel effet déplorable aurait au point de vue de la perspective l'emplacement du palais parlementaire qui, des divers points où l'on serait placé, masquerait d'une manière plus ou moins grande la vue du collège. A son avis, le meilleur emplacement serait à l'ouest de l'Avenue de la Gare dans le verger situé au sud de la maison des Dames franciscaines.

M. E. Wolff fait encore remarquer que le projet du gouvernement se heurterait à des difficultés judiciaires, car la place du jardin public est grevée d'une servitude de non bâtir, condition posée par l'évêché lors de la cession de son verger et d'autre part il faudrait trancher la question délicate de savoir si le jardin public qui a été reconnu par le Grand Conseil lui-même comme d'utilité publique, peut être exproprié pour cause d'utilité publique...

Si Mgr Abbé, voulait octroyer, dans son jardin, une bande analogue à celle qu'on demande du jardin public, ce serait bien; mais il est certain qu'on se heurterait ici à une fin de non recevoir et cette solution doit être rejetée puisque l'évêché n'a déjà cédé son verger qu'à condition qu'on n'y bâtirait pas. Cette solution doit donc être rejetée.

Quelques citoyens se font encore entendre: Gagnoz, bourgeois de Sion, Sidler, juge-instructeur et Lattion, cafetier; puis M. Léon Bruttin, secrétaire de la Société de Développement lit la résolution suivante qui est adoptée à l'unanimité:

Résolution votée en assemblée populaire convoquée à l'Hôtel de Ville de Sion, le dix-sept janvier pour protester contre l'expropriation du jardin public.

« Un nombre important de citoyens de la ville de Sion, réunis en assemblée populaire, sous les auspices de la Société de développement de Sion, ont appris avec une douloureuse émotion que le Conseil d'Etat après avoir examiné un certain nombre d'emplacements pour la construction du futur palais législatif, a l'intention d'utiliser dans ce but le Jardin Public.

Ils prient instamment le pouvoir exécutif de ne pas donner suite à ce projet et ce par les considérations suivantes:

a) le Jardin public a été entièrement cons-

truit aux frais des contribuables de la ville de Sion sans aucun subside de l'Etat bien que le Conseil d'Etat ait nettement reconnu que l'établissement de ce parc donne une plus grande valeur considérable à l'édifice du collège.

b) de la discussion qui a eu lieu au Grand Conseil lors de la création du parc est ressorti nettement le caractère incontestable d'utilité publique du jardin à créer, dès lors peut-il être permis d'exproprier sous couleur d'utilité publique un emplacement auquel ce caractère a déjà été reconnu.

c) Pourquoi alors que partout ailleurs l'hygiène moderne crée des squares et des dégagements et cherche à donner à l'intérieur des villes plus d'air et de lumière supprimer chez nous cette oasis de verdure et de fraîcheur où nos enfants peuvent s'ébattre à l'abri de la poussière pendant les chaleurs de l'été.

d) le projet aura en outre pour conséquence fatale, l'abattage des arbres de l'avenue sur la façade occidentale du palais législatif. L'avenue de la gare, mutilée ainsi, sur une longueur considérable, perdra une bonne partie de son charme qui la classe au nombre des plus belles avenues de la Suisse.

e) La vue du collège qui forme si heureusement la perspective de la Planta est réduite aux 2/5 environ pour l'observateur qui arrive de la gare; le péristyle de l'entrée d'honneur ne sera presque plus visible que de dessus le Centre de la Planta.

Pour tous ces motifs, les soussignés confiants dans l'intérêt que le haut pouvoir a toujours témoigné à la capitale et persuadés qu'il voudra bien tenir compte des vœux unanimes de la population le prie respectueusement de vouloir bien renoncer au projet d'utiliser le jardin public pour la construction du futur bâtiment du Grand Conseil et de la Caisse hypothécaire. Ils adressent la même demande en ce qui concerne la place historique de la Planta dont la ville ne saurait se passer, soit comme place militaire, de foire ou de fête. »

A l'appui de cette résolution on fera, s'il est nécessaire circuler une pétition qui sera signée de tous les habitants de Sion.

Espérons que le Conseil d'Etat voudra bien tenir compte du vœu manifesté avec un si éloquent ensemble par la population sédunoise et écarter ce projet qui la touche si sensiblement.

Faits divers

Emportés par une avalanche

Un skieur genevois qui se rendait, avec trois camarades, mais sans guide, de Ferret au St-Bernard par le col de Fenêtre, a été enseveli sous une avalanche.

Une caravane est partie à sa recherche. Le « Confédéré » donne les détails suivants à ce sujet:

Avant-hier, dimanche, quatre touristes genevois se dirigeaient en skis, sur le chalet de Ferret, à 4 heures d'Orsières, avec l'intention d'y passer la nuit et de monter le lendemain au Col de Fenêtre. M. Vernay, tenancier du chalet, les accompagna jusque-là et descendit à Orsières.

Le lundi matin, ils se mirent en route. Arrivés à la montagne des Ars, à une lieue du chalet, en-dessous du Plan de la Chaux, la neige se détacha sur leur passage et tous quatre furent emportés dans une énorme avalanche. Trois skieurs purent se dégager, mais le quatrième resta sous la neige.

Après avoir fait tous les efforts pour le retrouver, un des touristes redescendit à Praz-de-Fort pour chercher du secours. On téléphona à Orsières et une équipe de 14 hommes partit le même soir. Arrivés à minuit sur le lieu de l'avalanche, qui mesure, d'après les renseignements reçus, 300 mètres de long sur 40 de large, ils continuèrent les recherches toute la nuit.

On n'a jusqu'à présent encore aucune autre

nouvelle. Ces Genevois avaient été vus par les quatre membres du sik-club de Martigny qui quittaient Ferret dimanche à 4 h., au moment où ils arrivaient. Ils s'étaient entretenus un moment avec eux.

On mande d'Orsières au « Journal de Genève »:

L'avalanche sous laquelle a été enseveli M. Henri Gras s'est détachée en-dessous des lacs du col de Fenêtre. Elle mesure environ 500 mètres de longueur sur 100 de largeur et 2 à 3 mètres d'épaisseur.

La première colonne de secours de 13 hommes partie hier soir à 6 heures de Praz-de-Fort est arrivée à minuit sur les lieux et a fait depuis d'incessantes recherches.

Une seconde colonne de 6 skieurs est partie d'Orsières vers 4 h. sous la direction de M. Paul Troillet. On a demandé au couvent l'emvoi de deux hommes avec deux chiens, jusqu'ici on a retrouvé seulement le passe-montagne de la victime.

Cinq parents et amis genevois sont sur les lieux.

Deux compagnons de course de Gras ont une entorse légère et sont à Praz-de-Fort.

Tout espoir de retrouver Gras vivant est perdu.

Henri Gras, né en 1881, associé avec son cousin M. Emile Gras, avait repris le commerce d'appareils de chauffage Gras frères, à la Pélisserie. Il laissait partie de plusieurs sociétés de notre ville; de la Société Nautique, de la Fédération montagnarde, etc. Il passait pour un nautiste très expérimenté et prudent.

Mme Gras, la mère de la victime et M. Marius Gras, son frère, sont partis pour Orsières.

Horaire d'été

Voici les principales modifications apportées au projet d'horaires d'été en ce qui concerne la ligne du Simplon.

Le train de luxe devient quotidien et la durée du trajet dans la direction Paris-Milan est réduite d'un quart d'heure sur territoire français: Départ de Paris à 8 h. 05 soir, au lieu de 7 h. 50, arrivée à Milan à midi 30, comme actuellement.

Le direct 1136 St-Maurice-Eausanne (Arrivée 10 h. 95 soir) sera formé déjà à Brigue (Départ 6 h. 20). Il se continuera dès le 15 août sur Pontarlier avec l'horaire suivant: Lausanne Dép. 10 h. 32, Pontarlier Ar. 11 h. 20. Le direct Lausanne-St-Maurice est retardé et accéléré: Lausanne Dép. 10 h. 27 soir, St-Maurice Ar. minuit.

Sur la ligne du Valais l'horaire introduit les modifications suivantes:

L'omnibus 1123 Sion-Brigue est formé déjà à St-Maurice (dép. 4 h. 50 mat.). On crée un train du matin Sion-Sierre (5 h. 13 h. 44), mais le train du soir quittant Sion à 6 h. 22 est supprimé. On crée également un train du matin dans l'autre sens (Sierre dép. 6 h. 19, Sion ar. 6 h. 45), mais on supprime le train du soir quittant Sierre à 7 h. 13. L'omnibus 1134 Brigue-St-Maurice est avancé; il quitte Brigue à 4 h. 35 soir et arrive à St-Maurice à 7 h. 52. Les trains 1138 et 1140 assurant la dernière correspondance du soir sur la ligne Domodossola-Sion sont finis en un seul quittant Domo à 8 h. 37 et arrivant à Sion à 11 h. 55.

Nominations

Le Conseil fédéral a désigné comme suppléants du contrôleur d'armes de la 1ère division pour 1911: le major Maurice de Preux, à Sion, le capitaine Mouthe, à Orbe; le premier-lieutenant Gabriel Boisot, à Genève, et le lieutenant Victor Genoud, à Sierre.

Avis

Nous avons mis en circulation les cartes de remboursement pour l'abonnement du premier semestre 1911 et prions nos abonnés de bien vouloir leur réserver bon accueil et de les acquitter à présentation par le facteur, ou à ce défaut, de les retirer dans la huitaine au bureau de poste où elles restent déposées.

Echos

Joueurs quiproquo

Le bulletin d'une société vaudoise de gymnastique public le compte rendu de la dernière assemblée des délégués de sociétés de gymnastique tenue à Berne. Le délégué vaudois écrit:

« Chargés de formuler les propositions des Welches, je fis de multiples efforts pour obtenir la parole. Enfin, ça y est. — L'excellent président de l'assemblée ne peut évidemment connaître chaque délégué par son nom; aussi, voyant qu'il ne saisissait pas le mien, sans doute à cause de sa consonnance un peu barbare, j'annonçai: « Vaud! Délégué de Vaud! » Acquisescement de la tête présidentielle, un mot glissé à l'oreille du scribe protocolaire, puis de sa voix calme, il annonce: « Des Herr Veau verlangt das Wort ». (M. Veau demande la parole!)

Le prix d'une tête

Dans la vallée du Ziller (Bavière) viennent d'avoir lieu les obsèques d'un cadavre sans tête. Il s'agit d'un nommé Rieser, qui était atteint d'hydrocéphalie et avait une tête de dimension extraordinaire. Un médecin de Munich avait acheté, moyennant 1500 couronnes, la tête de Rieser, avec la clause que le marché serait exécutoire seulement au moment du décès du propriétaire. Quand l'homme mourut, le médecin vint chercher sa tête et il paya aux héritiers une somme de 750 couronnes, reliquat du prix convenu avec Rieser.

Dernière Heure

Le drapeau rouge
chez les vigneron

EPERNAY, 18. — Deux mille vigneron de Dameri, Venteuil, Cumières, Pierry et Hynson, rassemblés au son du tocsin, ont dévalisé les caves de M. Perrier, négociant en vins à Dameri.

Le groupe des envahisseurs était précédé par un drapeau rouge qui fut hissé à la porte de la mairie de Dameri, en l'absence du maire.

Les portes des caves furent forcées; des milliers de bouteilles furent brisées, les machines détériorées; 80 hectolitres de vin furent versés au ruisseau.

Un grand nombre de bouteilles furent lancées dans la rivière.

Ces violences furent si spontanées et brutales que les autorités n'ont pas pu intervenir en temps utile.

Une enquête est ouverte; on s'attend à des arrestations pour aujourd'hui.

La peste en Chine

PEKIN, 18. — Le nord de la Chine est en proie à une alarme profonde à cause des progrès de la peste.

En Mandchourie, le gouvernement songe à suspendre la circulation de strams au sud de Moukden.

Chaque jour on constate un grand nombre de décès; la politique est reléguée à l'arrière plan.

La Russie a voté 500,000 roubles pour les mesures préventives. La Chine et les compagnies de chemins de fer ont également accordé de gros subsides.

Un comité va être nommé pour s'occuper spécialement de la question.

Maxime
médicale

Quand la maladie sera
contre vous,
Les Pilules Pink seront
avec vous.

2) Feuilleton de la Feuille d'Avis du Valais

L'INGONNUE

— Les anges ne restent pas sur la terre, monsieur le curé; voilà pourquoi ma mère est morte. Une femme de trente ans est un démon. Mon oncle, là-dessus, aussi bien que ma belle-mère, me renseignera.

— Sans doute, sans doute. Il est prudent de rester garçon.

— Et vous dites, vicomte, fit le notaire, qu'il est venu au château une de ces créatures dangereuses et qu'elle vous a donné à penser? Ce n'était donc pas quelque Gethon?

— Non, dit le marquis, mais ça ne valait pas mieux. Au fait, c'est une histoire. La contrez-vous mon oncle?

— Volontiers, fit M. Théodore en toussant. Et comme la quinte persistait:

— Commence, je continuerai:

— Eh bien donc, dit M. Sabas...

Les intimes de MM. Chambaraud les désignaient volontiers par leurs prénoms. Le père du marquis lui avait donné ce patron peu connu, en souvenir d'un voyage en Orient où saint Sabas fut abbé.

— ...J'ai loué le Touvet.

— Ah bah! s'exclama le notaire. Combien?

— Huit cents francs par an.

— Ce n'est pas un mauvais prix.

— Oui, cela me payera l'entretien des toitures.

— Remettre des tuiles est la seule réparation que tu fasses, en effet, à l'immeuble, remarqua le vicomte.

Sabas de Chambaraud était enclin à l'avarice. Il soupira:

— C'est ruineux d'être le dernier d'une famille jadis nombreuse et bien enracinée dans le sol. La vieille souche a fait surgir de tous côtés des fermes et des châteaux qui me sont échus en héritage, sans les fonds nécessaires pour en tirer parti.

Anatole Lefranc fit une grimace; il y avait déjà plusieurs semaines qu'il pensait que de vieux bâtiments plus ou moins historiques sont un luxe onéreux, quand ils ne sont pas la misère.

— Tous les automobilistes, fit-il, ne sont pas des naïfs. Je veux dire que la plupart sont des oiseaux de passage, bien décidés à ne pas se poser.

— Et, demanda le notaire, qu'est-ce que votre locataire, marquis?

— Une femme.

— Une femme, c'est un sexe; ce n'est pas précisément un état.

— Quand Sabas prononce le mot de femme, il semble avoir tout dit, remarqua M. d'Ornacieu. Sabas, mon ami, vous attachez beaucoup plus d'importance à la femme que nous autres.

— J'attache de l'importance au diable aussi.

— Cette personne, reprit M. Leclerc, est, sans doute une vieille veuve qui veut se faire valoir.

— Il n'y a rien à faire valoir au Touvet,

puisque Plantaz occupe la ferme et les prés pour ses fromages.

— Alors, dit l'avocat de Chambéry, le Touvet, tout au moins, ne vous coûtera rien.

— Erreur, mon cher maître. Sous le prétexte que nous avons eu une série d'années de sécheresse, Plantaz ne me paye point.

— Et qu'est-ce que pourra bien objecter, pour ne pas vous payer, demanda le capitaine Joigny, la locataire du château.

— Elle a payé treize années d'avance.

— Oh! firent plusieurs voix pleines d'admiration et d'envie.

— Donc, elle n'est pas du pays, reprit le notaire. Oh! racontez-nous cette histoire autrement que par demandes et réponses. Car c'est une histoire, M. Théodore l'a déclaré.

Le vicomte avait fini de tousser. Il s'empara du récit que Sabas, évidemment, aurait fait d'une façon maussade.

— Voici la chose. Nous étions hier matin dans la bibliothèque, bien tranquillement, lisant nos journaux. Tout à coup, j'entends un grognement. Mon neveu, à qui l'on venait d'apporter une carte, manifestait ainsi son étonnement et son mécontentement. « Qu'est-ce? demandai-je... — Mlle Valérie Dubois... Valérie Dubois... Est-ce que nous aurions une cousine de ce nom-là — Certainement non, mon neveu — Alors, Justin, pourquoi cette dame se permet-elle? — Monsieur le marquis, la personne a dit comme ça qu'elle voudrait louer le Touvet. — Louer le Touvet! Une femme!... Sabas m'interrogeait du regard — Louer le Touvet, fis-je pourquoi pas? Tu peux toujours recevoir la donzelle; la vue ne t'en coûtera rien... Est-elle jolie, Justin? — Non, monsieur le vicomte, laide comme le péché.

— Alors, elle doit être vertueuse. Elle ne te

mangera pas, Sabas. » Mon neveu fit un signe qui permettait d'introduire, et Mlle Valérie Dubois fit son entrée.

Le vicomte se remit à tousser.

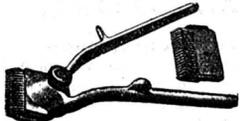
— Je crus, poursuivis le marquis, voir une émissaire de l'Armée du salut. Elle en avait à peu près le costume: le chapeau cloche en paille bleue, à rubans foncés noués sous le menton, la veste et la jupe de serge. Ajoutez à cela des lunettes bleues, des cheveux courts et teints aussi poussiéreux que possible.

— Monsieur, me dit-elle, je cherche pour ma santé, une habitation en bon air et loin de tout bruit.

— Le Touvet répond parfaitement à ce programme, interrompit le notaire qui, fort bavard, coupait volontiers les discours d'autrui.

— « Votre fermier m'a dit que votre château contient quelques meubles et trois ou quatre pièces logeables et qu'il est à louer ou à vendre. Voulez-vous me dire le prix du loyer annuel? — Huit cents francs, mademoiselle. — Consentez-vous à faire un bail de trois ans? J'eus un sursaut de surprise. « Mais Mademoiselle, faudrait-il encore que vous visiez les lieux. Il y a vingt ans, c'est-à-dire depuis la mort de ma tante, que le Touvet est à vendre ou à louer. Or, du temps de cette tante, qui habitait Yenne, et ne passait que quinze jours par an là-haut, l'état n'était pas brillant et depuis, il s'est terriblement délabré. J'ai même enlevé le peu de jolis meubles que la vieille dame y a laissés. — Je sais bien que pour huit cents francs, vous ne pouvez pas me donner un palais. » Elle parlait d'un ton bref, fort déplaisant. « Vous venez sans doute, en avant-garde d'une famille nombreuse? — Non, monsieur, je suis

SENORITA



TONDEUSES 6-12

pour coiffeur, coupe parfaite et garantie, 3 mm fr. 5.-, 3 et 7 mm. fr. 5.50, 3, 7 et 10 mm. 6 fr. Tondeuse chevaux 8.50. La même avec une seule vis, 4.50



COUTEAUX ordonnance militaire fr. 2.50. Pour Officiers fr. 3.50.

Armes à feu Flobert 6 mm fr. 2.50 Grand fr. 4.60. Revolver 6 coups 7 mm. depuis 5.50 Nickelé fr. 6.50 Pistolet, fr. 1.65.

Envoi contre remboursement. Catalogue gratis et franco.

LS. ISCHI, fabr. PAYERNE

Je ne glisse plus

depuis que je porte les caoutchoucs avec la SEMELLE patentée de Vve Specker à Zurich.



La semelle patentée de

Vve Specker

se place indifféremment sur la semelle des caoutchoucs neufs ou déjà usagés.

S'adresser

Vve Specker Manufacture de caoutchouc ZURICH

ESSOREUSES

Machines à tordre le linge

avec vis régulatrice et ressorts doubles. Meilleure construction et la plus solide avec rouleaux en caoutchouc de 1^{re} qualité résistant à l'eau chaude.

Rouleaux défectueux peuvent être échangés. — Réparation de toute machine défectueuse.

Fabrique d'articles en caoutchouc

Vve de H. Specker, Zurich 1 Kuttelgasse, 19 mittl. Bahnhofst.

Téléphone 3316 — Demandez prix-courant — Fondée en 1880

MOTEURS

à benzine, pétrole et gaz,

fixes et mobiles

pour l'agriculture et l'industrie de 1 à 30 HP.

Construction reconnue solide et le meilleur marché.

WEBER & Co. Uster-Zurich

Fabrique de machines et fonderie

Références de 1er ordre — Prospectus gratuits



Le cadeau

se plus utile, de valeur et de première nécessité que l'on puisse offrir, est sans contredit une des célèbres machines à coudre

LA COLOMBE

à main depuis Fr. 48.—, à pied depuis Fr. 85.—. Ces machines à coudre ont pour les appréciées par: leur marche facile et silencieuse, leur incomparable, leur meuble élégant, leur solidité à toute épreuve. — Garantie 5 ans sur facture.

Envoi contre remboursement. — Catalogue gratis et franco.

Louis Ischi, fabricant, Payerne.



Règles Méthode infaillible pour tous citards mensuels, Ecrite Pharmacia de la Loire, Nr. 22 à Chanteny-Nantes (France)

Savon au lait de lis

Marque: Deux Mineurs sans rival pour un teint pur et doux, remède efficace contre les taches de rousseur et les impuretés de la peau.

Crème au lait de lis

Marque: „Dada“ indispensable pour une peau dure, rude et crevassée, elle rend le teint velouté et y donne un air de l'albâtre. En vente à 80 cts. la pièce: SION: pharm. Henri Allet, G. Faust, V. Pitteloud, Xavier Zimmermann. Coiff. Martin Ebner, Jos. Ernä, E. Furter Charles Ganter. SIERRE: pharm. Burgener, Pierre de Chastanay; Coiff. Alois Heim. MARTIGNY: pharm. M. Lovey; Chs. Joris, pharm. (Bourg). St-Maurice: Vve. Maurice Luisier. MONTHEY: pharmacie Hri Zum-Offen VISP: pharm. Ed. Burlet. BRIGUE: F. Marty, pharm.

Advertisement for Rod. Hirt, Lenzbourg, featuring illustrations of people and a list of products like 'Savon au lait de lis' and 'Crème au lait de lis' with prices.

SIRAL

est de beaucoup le meilleur brillant pour la chaussure. Se trouve dans les épiceries et magasins de chaussures

A remettre des agences de district de bon rapport

Des sous agents sont demandés.

Théod. Kihm-Gyr, Zurich IV

Advertisement for REY Alexis, marchand de fruits, Légumes - Fleurs en tous genres, Marchandise fraîche et bon marché. Rue de Conthey - Sion.

Les industries suisses en 1910

Dans sa revue économique de 1910, la Société de crédit suisse (Kreditanstalt) donne les appréciations suivantes sur la marche de nos principales industries dans l'an qui vient de passer:

L'année 1910 n'a pas été bonne pour la fabrication de soieries de Zurich. A la vérité, le marché parisien a pu mettre en vogue cette année une mode pour les soies, tandis que depuis des années la soie n'était employée à la confection des robes que dans des proportions très modestes. Outre les velours de qualité supérieure, les demandes ont porté surtout sur les articles unis de double largeur et d'un prix élevé, mais les commandes ont été données surtout à Lyon, tandis que la fabrique zurichoise n'a guère été favorisée; elle n'a reçu des ordres que pour une partie minime de sa production, ce qui provient de circonstances indépendantes de sa volonté. Les articles zurichois sont malheureusement négligés encore et il n'est pas facile de trouver preneurs, ce que démontrent les chiffres d'exportation pour l'Amérique. La statistique d'exportation pour les 9 premiers mois de l'année accuse un chiffre de fr. 5,466 mille de soies contre fr. 10,390,000 pour la même période de 1909. En fin d'année il y a un peu d'amélioration du prix de la soie brute, ainsi que des perspectives pour la soierie zurichoise.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas été bonne pour l'industrie des rubans à Bâle. Pen-

dant les premiers mois, la fabrique a été suffisamment occupée, mais dans le second semestre, les commandes ont laissé beaucoup à désirer, surtout au point de vue des prix. La défaveur de la mode à l'égard du ruban, les commandes insuffisantes, ainsi que la stagnation de la branche en Amérique ont provoqué une hausse des prix de la soie elle-même; le ruban bâlois n'a guère été en vogue, car l'article large a été fréquemment remplacé par l'étoffe de soie. Les prix de la soie se sont relevés dans les derniers mois de l'année, mais la fabrique n'a guère réussi à obtenir un renchérissement correspondant pour ses produits.

Au marché de la soie brute, durant les premiers mois de l'année, les prix pour les soies du Japon sont restés à peu près en équilibre avec une consommation normale, tandis que dans les soies italiennes, il y a eu un peu de baisse. Puis vint la récolte italienne; le début de la campagne aux marchés italiens des cocons a ouvert au-dessus de la parité des prix de la soie, parce que l'on était sous l'impression de la probabilité d'une récolte médiocre; par la suite la hausse s'est accentuée malgré les bonnes nouvelles de la récolte japonaise, beaucoup plus importante. Et les stocks assez considérables de vieilles soies. Dans les mois qui suivirent les prix de la soie ont eu quelque peine à se maintenir. Seuls les rapports moins favorables quant à la seconde et à la troisième récolte du Japon ont pu rendre quelque fermeté spécialement à cette provenance. Enfin en septembre, les rapports meilleurs sur la consommation du marché américain toujours si important pour l'article soie, ont permis aux grèves de se relever de 4 à 5 francs, tandis que les autres provenances progressèrent de 1/2 à 4 fr. seulement.

L'industrie du coton a débuté lourdement en 1910. D'une part la hauteur exorbitante des prix de la matière première et d'autre part une abstention extraordinaire de la consommation, telle était la situation au commencement de l'année. Les perspectives des récoltes elles-mêmes paraissaient mauvaises et les prix obtenus pour le fil ainsi que pour les toiles compensaient à peine les frais d'achats de la matière première. En outre, il se manifesta une grande surproduction en fils et en tissus par suite des augmentations considérables de broches et de métiers à tisser; l'on reconnut alors que seules des restrictions énergiques dans la fabrication pourraient améliorer la situation. Des réductions d'heures de travail furent résolues presque partout. Mais malgré ces mesures, les prix du coton sont restés élevés non seulement par suite de l'insuffisance des récoltes en Amérique et en Egypte, mais aussi dans une certaine mesure par suite de spéculations américaines savamment dirigées. Les résultats ont été pour les fabricants d'autant plus défavorables que ces derniers ne pouvaient travailler qu'au jour le jour, le coton de la nouvelle récolte paraissant devoir s'établir à meilleur marché. Cet état de choses s'est modifié quelque peu vers l'automne et l'hiver, mais lorsque la nouvelle récolte du coton fut connue, les prix haussèrent de nouveau. Dans le même temps, Manchester accusait un meilleur marché. Cet état de choses s'est modifié quelque peu vers l'automne et l'hiver, mais lorsque la nouvelle récolte du coton fut connue, les prix haussèrent de nouveau, tandis que les affaires du continent restaient stagnantes. En Suisse, le tissage grossier comme le tissage fin ont fait une mauvaise année, et bien que l'article calicot soit en

meilleure demande et son prix en hausse, l'année 1910 n'en a pas moins été pour les filatures et surtout pour notre tissage une des plus mauvaises que l'on ait vues depuis longtemps. L'industrie de la laine a travaillé assidûment pour ce qui concerne la filature de laine peignée, pendant l'année qui vient de s'écouler; dans la plupart des autres branches, les affaires ont été pénibles et languissantes. La matière première a conservé ses prix élevés toute l'année, et les conditions de la fabrication de la vente sont restées les mêmes; l'on peut donc admettre que les bénéfices de l'année ne seront pas très différents de ceux de l'an passé. Le tissage de mousseline de laine court le risque de perdre sa clientèle du Japon, par suite des droits protecteurs que ce pays projette, et le tissage en général est fortement affecté par les collections d'échantillons provenant de l'étranger, au moyen desquels il entre dans notre pays de grandes quantités de lainage par paquet postal.

Le Japon moderne

Après un très long séjour au Japon, le docteur Oscar Loew décrit dans les «Nouvelles de Munich» les progrès qu'y a faites la grande industrie. Elle existait là-bas depuis des siècles, mais se bornait à la fabrication des laques, des métaux, du papier, de la soie, de la porcelaine, du thé, du saké et de la sauce shoyu. Le Japon s'efforce maintenant d'acclimater toutes nos industries européennes. De grandes brasseries se sont établies à Tokio, Yokohama, Sappora, Osaka, Nagoya, sous la direc-

tion de brasseurs munichois ou d'élèves de la Brauereischeule de Berlin.

Les anciennes papeteries ont renouvelé complètement leur antique matériel et produisent aujourd'hui toutes les sortes de papier. Une sucrerie de betteraves a fait faillite à Sappora; mais celles de Formose, où l'on traite la canne à sucre, sont extrêmement prospères. On distille l'alcool à Asahigava, à Tokio, à Formose. De nombreuses usines fabriquent le camphre, l'huile de menthe, l'acide sulfurique, la soude, le chlorure de chaux et autres produits chimiques. L'industrie métallurgique pourvoit à tous les besoins du pays.

En Corée, les Japonais ont l'ambition de faire des merveilles. Leur premier soin sera de reboiser le pays, dévasté par les indigènes et d'y établir des stations d'expériences agricoles. Ils ont été de tous d'excellents forestiers. Les fonctionnaires qu'ils enverront en Corée compléteront en ce moment leur instruction dans les écoles de Bavière et d'Autriche.

Avis

Nous avons mis en circulation les cartes de remboursement pour l'abonnement du premier semestre 1911 et prions nos abonnés de bien vouloir leur réserver bon accueil et de les acquitter à présentation par le facteur, ou à ce défaut, de les retirer dans la huitaine au bureau de poste où elles restent déposées.

de tous du quinzième siècle et un donjon, mutilé il est vrai, remontant au douzième. Je ne fis pas valoir ces considérations archéologiques à Mlle Dubois et je pris en silence une feuille de papier pour rédiger l'acte.

« Nous disions donc, fis-je en commençant à écrire: Entre le marquis Sabas de Chambaraud, domicilié à Chambaraud, commune d'Yenne, d'une part, et Mademoiselle Valérie Dubois, rentière, actuellement domiciliée à?... — A l'hôtel du Cheval-Blanc, à Yenne. — Mais y êtes-vous depuis longtemps à cet hôtel? — Depuis deux jours. — On a dû vous y présenter un bulletin à remplir de vos noms, prénoms, âge, sexe, et du lieu d'où vous venez et de celui où vous allez. — Le Cheval-Blanc n'a commis aucune indiscretion. Dans les endroits où l'on m'a présenté le bulletin en question, j'ai écrit: Mademoiselle Valérie Dubois, sexe féminin, âgée de cinquante ans, venant de Paris et allant à Rome. La police est-elle bien renseignée quand elle a ces précieux renseignements! Si vous en avez besoin pour votre acte de location, inscrivez-les. » J'étais assez agacé de ce persillage. Pourquoi n'envoyai-je pas promener cette Mademoiselle Dubois, du sexe féminin, qui allait à Rome, en s'arrêtant trois ans à Yenne?... Etait-ce la vue des deux mille quatre cents francs étalés sur mon bureau qui me retenait? Suis-je donc si cupide?... Au fait! Monsieur le curé est là, je peux bien me confesser. Oui, je suis avare, comme le dit mon oncle. — Vous n'êtes pas avare, interrompit le curé: vous faites beaucoup de bien dans le pays. — Et, dit le capitaine Joigny, vous exercez magnifiquement l'hospitalité avec vos amis. — Bon, je loge à pied et à cheval, je don-

ne à manger et à boire parce que j'ai dans mes greniers du blé et du foin, qui viennent de mes champs et de mes prairies; dans mes caves, du vin qui vient de mes vignes; dans la garde-manger, du lait, des œufs, de la viande, qui viennent de ma basse-cour et de mes étables; enfin, parce que mes pères m'ont légué une grande et belle maison... Mais j'aime l'argent comptant, le billet de banque, qui sent l'huile quand il est neuf, la crasse quand il est vieux; et encore plus le beau métal sonore. Je donne plus volontiers deux livres de pain qu'un sou. Donc, je suis avare. Je suis curieux aussi: je cherche avidement le pourquoi des choses insolites. Le mystère m'irrite... Or cette demoiselle Dubois est essentiellement insolite et mystérieuse, et j'ai une envie démesurée de savoir ce qu'elle vient faire ici. — Convenez tout de suite que vous en êtes amoureux, dit Lefranc, d'un air grave. Le marquis pouffa de rire: — Une demoiselle à lunettes, hâlée comme un vacher et mise avec l'élégance que l'on vous a décrite!... Eh bien non, messieurs... Je ne dis pas que je n'ai pas fait semblant d'aimer huit jours, mais j'étais en voyage, j'étais à Paris et je m'adressais, je vous prie de le croire, à de jolies demi-mondaines, blanches et bien habillées. Le marquis avait continué de rire en parlant et ses amis partageaient sa gaieté, sauf le curé qui trouvait que cette confession publique manquait de contrition. — Quand la joie se fut un peu calmée, M. de Chambaraud continua: — Je régeai simplement un reçu de la somme de deux mille quatre cents francs, versée par Mlle Dubois, pour la location, durant trois ans, de mon château du Touvet, meublée

selon un état des lieux à établir et à signer par les deux parties. — Méfiez-vous, Sabas, dit le comte de Chambarolle, si vous avez au Touvet de belles pendules et de jolis bibelots. — Je vous ai dit qu'il n'y reste rien de précieux, rien d'intéressant. Mlle Valérie Dubois aura à sa disposition de gros meubles Louis-Philippe, tout au plus Restoration, dont un marchand de bric à brac ne lui donnerait pas trois cents francs, si elle s'avisait de vouloir les déménager à la cloche de bois. — C'est une femme qui se cache, opina le capitaine. — Maladroitement alors, répliqua le marquis, car elle a attiré sur elle notre attention, et comme les journaux préviennent l'univers entier des recherches auxquelles donnent lieu les criminels... — L'inconnue, opina M. d'Ornacieux, pourrait avoir ou parler d'un trésor caché dans les caves du château. Cette supposition toucha M. Sabas plus que les autres: il devint sérieux; puis, secouant une crainte importune: — Bah! fit-il, un trésor de vieilles pièces, bonnes seulement pour un archéologue comme vous, Monsieur d'Ornacieux... Et si cette fille est seule, comme elle le dit, avec une servante à quels travaux pourrait-elle se livrer? Descendre dans les souterrains est une entreprise déjà fort difficile: jugez un peu s'il fallait y pratiquer les fouilles! — La créature est tout simplement une folle, dit le vicomte en absorbant une prise. — Folle, non pas... Elle parle avec netteté et logique, et même avec ironie. — La netteté, la logique, l'ironie peuvent demeurer à certains maniaques qui sont bel

et bien des fous, mais des fous partiels, raisonnables en un seul point, dit M. Laplace. Ce sont les fous les plus dangereux, parce qu'on ne les enferme que rarement, et parce qu'ils frappent à l'improviste quand, par malheur, on a touché le ressort de leur fureur. A la rigueur, un maniaque pourrait, durant toute sa vie, avoir passé pour un esprit sain, si jamais personne ou chose n'avait produit le terrible déclenchement. — Mlle Dubois, dit le marquis, conviendrait qu'elle est une excentrique. — L'excentricité est une forme de la manie. — Hélas! dit Anatole Lefranc, comme les moutons de Panurge sont injustes et méchants! Un mouton ne suit-il pas le troupeau, fût-ce dans sa course à l'abime, tous donnent de la tête contre ce dissident. Hou, hou! l'excentrique!... Voilà une femme qui veut, dit-elle, s'établir dans un site grandiose, dans une demeure sans banalité; elle répugne à raconter ses affaires au premier venu; elle paye loyalement et royalement; elle parle bien, a le maintien décent, et, pour tout cela, on la soupçonne d'être criminelle ou folle... Messieurs, j'affirme que cette laide est une amoureuse, triste parce que laide, et que, nouvelle Sapho, elle se réfugie contre un ingrat dans la solitude... Je gagnerais qu'elle fait des vers. — Laide, amoureuse et poète, elle serait triplement à plaindre, dit le vicomte. Un domestique apportait du punch. La boisson brillante fit diversion. D'ailleurs on semblait bien avoir épuisé le sujet. Pourtant, quand on se leva, pour s'aller coucher, avec les gestes raides de gens fourbus ou tout au moins engourdis par le repos de la veille après la journée fatigante, Lefranc demanda encore:

— L'état des lieux a-t-il été fait? — Non. J'avais pensé d'abord à en charger mon régisseur; mais, comme je vous l'ai dit, je suis très curieux, et j'irai moi-même au Touvet, demain. — Si vous n'êtes amoureux, prenez garde de le devenir! recommanda Lefranc. — Blagueur! s'écria le marquis de Sabas, en donnant au caricaturiste une tape sur l'épaule. Rayonnante, Mme de Plantaz acquiesça et Mlle Dubois lui mit deux lous dans la main, l'un en matière de denier à Dieu; l'autre, pour pouvoir aux premiers besoins de son ménage.

LA SEMAINE DE SUZETTE. Seul Journal Spécialement rédigé POUR LES PETITES FILLES DE 8 A 14 ANS Paraît le Jeudi. Le Numéro: 10 Centimes. Chez les Libraires ET DANS LES GARES.